



Luxembourg, le 15 octobre 2024

Groupe de travail MAE-ONGD
Réunion du 4 octobre à 14h30 au MAE
Compte-rendu

Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères (MAE) :

- M. Georges Ternes, Directeur de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire
- Mme Sylvie dos Santos, Desk ONGD, Coordination Desk ONGD et Accords-cadres Développement
- Mme Lara Schaeffer, Desk ONGD, Accords-cadres développement
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD, Cofinancements
- Mme Patricia Lopes, Desk ONGD, Cofinancements
- Mme Virginie Gilbert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement
- Mme Lena Susheela Lambert, Desk ONGD, Sensibilisation et éducation au développement
- Mme Natasha Lepage, Stagiaire.

Pour les ONGD :

- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- Mme Estelle Lyon- Chaudron, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Renforcement des capacités
- M. Sebastian Weier, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Plaidoyer national et médias
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Président
- Mme Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Présidente
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Président
- M. Frédéric Hauptert, Care Luxembourg, Directeur
- M. Remi Fabbri, Aide internationale à la Croix-Rouge luxembourgeoise, Directeur
- M. Michael Feit, Fondation Caritas Luxembourg, Directeur
- David Hoffmann, ASTM, coordinateur du travail politique et plaidoyer, membre de la délégation du secteur SENS/ED
- Geneviève Krol, Fairtrade, Directrice, membre de la délégation du secteur SENS/ED
- Conny Reichling, Fondation Follereau Luxembourg, Directrice, membre de la délégation SENS/ED
- Martin Lagneau, Humanity and Inclusion Luxembourg, Directeur, membre de la délégation SENS/ED
- Danielle Bruck, SOS FAIM Luxembourg, responsable plaidoyer, membre de la délégation SENS/ED

1. Approbation de l'ordre du jour : rien à signaler.

2. Deuxième appel à propositions 2024 : état des lieux

Le Ministère rappelle avoir lancé le second appel à propositions pour les projets de développement le 1^{er} juillet 2024. La date butoir pour soumettre les propositions de projet était le 31 août 2024.

Au total, 20 propositions de projets ont été reçues, de la part de 15 ONGD, couvrant 9 secteurs différents. La majorité de ces propositions se concentrent sur les secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation. Ces projets s'étendent sur 14 pays, à savoir : le Bangladesh, le Bénin, le Cambodge, Cuba, l'Inde, le Laos, le Madagascar, le Malawi, le Népal, l'Ouganda, le Pérou, le Cabo Verde, l'Afrique du Sud et le Burkina Faso.

Le Ministère est actuellement dans la phase de sélection et d'analyse des projets et communiquera les résultats aux ONGD concernées dès la finalisation du processus. Le Ministère a tenu à rappeler qu'il ne peut pas vérifier ou se prononcer sur la conformité ou l'éligibilité d'une proposition de projet avant sa soumission officielle au MAE.

Le Ministère a invité les ONGD à faire appel à l'appui-conseil du Cercle pour toute clarification ou assistance nécessaire.

3. Questionnaire approche basée sur les risques (RBA) : état des lieux

Le Ministère indique que la majorité des ONGD agréées ont soumis le questionnaire portant sur l'approche basée sur les risques. Le Ministère rappelle que celles n'ayant pas soumis le questionnaire après le deuxième délai accordé par le MAE sont placées automatiquement dans la catégorie à risque de financement de terrorisme (FT). L'analyse des données collectées débutera fin septembre et se clôturera avant la fin de l'année.

Les ONGD classées à risque de FT seront contactées après la clôture de l'analyse des données et devront dans une première phase soumettre leurs procédures internes au MAE. Dans une deuxième phase, les ONGD classées à risque seront soumises à une évaluation externe portant sur les mesures de mitigation contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent mises en place au sein de leur structure et de leurs structures partenaires.

Le Cercle informe le MAE qu'il organisera à nouveau un atelier avec les ONGD au sujet de l'analyse des risques cette fin d'année.

4. SENS/ED : Échanges sur la restructuration du secteur

Dans le cadre de la réforme du secteur de la sensibilisation et de l'éducation au développement (SENS/ED), le MAE a présenté les grandes lignes de la proposition de restructuration du secteur SENS/ED, destinée à remplacer dès 2025 les appels à propositions de projets et accords-cadres. Un courriel sera prochainement envoyé à toutes les ONGD agréées contenant les détails présentés lors du groupe de travail.¹

Parmi les 20 propositions concrètes avancées par les ONGD, que le MAE a su distinguer dans le document soumis par la taskforce mise en place par le secteur des ONGD actives en SENS/ED, 19 seraient au moins

¹ Le courriel a entretemps été envoyé à toutes les ONGD agréées.

partiellement retenues. Seule la « coordination interministérielle » ayant été écartée, s'agissant d'un sujet que le MAE ne peut décider sans les autres ministères concernés.

Le MAE a expliqué sa proposition : l'année 2025 sera dédiée à la formulation du nouveau programme SENS/ED unique (période 2025-2030), qui devrait, tout comme les projets et accords-cadres, s'aligner comme par le passé avec les stratégies de la *Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire* du MAE. Un comité multi-acteurs sera mis en place, composé de représentants du Cercle et des ONGD. Ce comité sera libre d'inviter des experts externes, thématiques et/ou méthodologiques. Le MAE pourra y participer si l'ordre du jour le justifie. Les rapports des réunions seront accessibles aux ONGD et au MAE. Au-delà de ce comité, les ONGD seront libres de définir une structure de collaboration en consortium qui leur conviendra (ex : 3 à 6 consortiums thématiques souples, dont un consortium humanitaire séparé du volet plaidoyer). L'important est que le programme se structure sur base de la nouvelle méthodologie développée avec les ONGD en 2023-2024, et autour de quelques indicateurs d'impact communs, auxquels toutes les ONGD devront contribuer. Un plan d'audit et d'évaluation devra également être proposé. Ce programme unique offre une opportunité de proposer des projets pilotes, de lancer des activités innovantes et d'introduire des initiatives qui se portent dans la durée.

Le MAE a indiqué qu'un budget additionnel sera mis à disposition du Cercle pour renforcer ses ressources humaines et son offre SENS/ED (plateforme d'experts, base de données commune, capitalisation, formations, appui-conseil, ateliers entre pairs, synergies avec les acteurs européens, etc.). Un budget additionnel sera également mis à disposition pour la mise en place d'une Maison des ONGD. Celle-ci servira de point de rencontre général des ONGD, y inclus les autres secteurs d'activité des ONGD (développement, humanitaire, etc.). En tant qu'espace de rencontre et de travail, cette maison pourrait également accueillir des projets actuellement sous mandat, tels que le « CITIM ». Le Cercle est invité à soumettre un concept global sur la Maison des ONGD au MAE en y annexant un budget détaillé. Le MAE a précisé que les ONGD bénéficiant des locaux ou qui installeront leurs bureaux au sein de la future Maison des ONGD ne pourront pas comptabiliser le « loyer » en tant que frais administratifs.

Si les grands axes de la nouvelle structure SENS/ED sont posés (le comité multi-acteurs, le programme unique, les consortiums thématiques et la nouvelle méthodologie), le MAE est conscient que des ajustements devront avoir lieu au fur et à mesure de la formulation et de la mise en œuvre de ce nouveau concept. Le MAE a fait référence à un ancien modèle néerlandais arrêté en 2017, le [NCDO](#), qui avait également réuni les ONGD dans une structure commune depuis les années 1970.

Le MAE a informé qu'il est en échange étroit avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MEN) afin de développer un outil digital qui fera le lien entre les programmes scolaires, les thématiques de la Coopération, et les formations/outils/ateliers proposés par les ONGD. Cette plateforme détaillera le potentiel d'intégration des thématiques de coopération dans les programmes scolaires, elle assurera une plus grande visibilité de l'offre des ONGD sur ces sujets, et elle facilitera l'accès à ces informations pour le personnel enseignant. Le processus est déjà lancé pour recourir à des consultants externes qui feront les entretiens avec les parties prenantes et les analyses nécessaires pour définir l'architecture et le contenu de la plateforme.

Le MAE a précisé que les budgets additionnels prévus (Maison des ONGD, renforcement des ressources humaines du Cercle, outil digital MAE/MEN) n'impacteront pas la ligne budgétaire générale SENS/ED. Pour 2025, le budget disponible pour la formulation du nouveau programme dépendra du budget demandé par les ONGD pour la prolongation à 2025 de leurs accords-cadres. Le MAE n'est pas en mesure de donner des indications budgétaires au-delà de 2025, mais a rappelé le message du Ministre lors de la réunion du

15 mars 2024, qui avait précisé que le volet financier ne serait pas un problème, et que le budget nécessaire à la nouvelle approche serait mis à disposition.

Le MAE a enfin demandé au Cercle et aux ONGD de soumettre une note de cadrage incluant :

- Les grands axes de la nouvelle approche : un comité multi-acteurs, un programme unique à 2030, un plan d'audit et évaluation, cohérence avec la Maison des ONGD, etc.
- La composition provisoire et le rôle provisoire du comité multi-acteurs.
- La liste des ONGD qui participeront à la formulation et à la mise en œuvre du nouveau programme.
- Un plan de travail pour la phase de formulation en 2025 (incluant la remise du document technique et financier 2026-2030 au MAE au plus tard le 15 septembre 2025).
- Une enveloppe budgétaire pour l'année 2025 (qui pourra inclure le financement des ressources humaines nécessaires pour encadrer la formulation et tester des activités pilotes).

Le MAE a demandé que cette note soit idéalement soumise pour le 14 novembre, mais reste flexible pour reculer la date.

Les concepts et budgets relatifs au renforcement des ressources humaines du Cercle et à la mise en place de la Maison des ONGD devront être soumis séparément, dans le cadre de l'élaboration du budget du Cercle.

Les membres de la délégation du secteur SENS/ED ont posé des questions de compréhension et de clarification sur la note présentée par le MAE.

5. AOB

a. Lancement du guide d'autoformation Charte contre les violences sexistes et sexuelles, l'exploitation et les abus sexuels (SEAH)

Une Charte retravaillée a été envoyée aux ONGD agréées en juillet 2024. La majorité des ONGD agréées ont signées la Charte. Etant donné que le MAE a enregistré du retard à cause de la remise tardive de la Charte signée par une dizaine d'ONGD, le MAE lancera le guide d'autoformation vers la fin octobre et non à la rentrée comme initialement prévu. **Les ONGD auront jusqu'au 31 décembre 2024 pour soumettre le certificat de réussite.** Le Ministère a rappelé que l'autoformation est obligatoire pour les personnes de références désignée par les ONGD dans le formulaire d'adhésion à la Charte. Les autres membres de l'ONGD sont bien sûr également invités à s'approprier et à lire le guide d'autoformation.

b. Déclaration sur la Coopération au développement et l'action humanitaire

La déclaration du Ministre sur la Coopération au développement et l'action humanitaire est prévue pour le 12 février 2025 à la Chambre des Députés.